

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

S611 - PARKA PROFESSIONAL



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat I) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN 343 Classe 3:1 X (WP 10,000mm) (2019)

EN 342 (0.357M². K/W (B), 2, X) (2017)

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2026-01-09